

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1831

Artikel: Cessez-le-feu dans la guerre du lait : une entente forcée "à la suisse" remplace le contingentement étatique
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013917>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Johnny le généreux

Des bienfaits collatéraux du forfait fiscal

André Gavillet (6 juillet 2009)

Peu avant que Johnny Halliday donne son méga-concert au stade de la Praille, à Genève, il fut annoncé par la RSR et confirmé ultérieurement que la totalité de la recette nette serait versée comme un don à l'Unicef.

La générosité de Johnny et sa sensibilité à l'enfance ne sont plus à démontrer. Elles ont été prouvées par l'acte.

Toutefois, à Genève, la prudence s'est mêlée au bon cœur, magnanime. Car Johnny, nul ne l'ignore, est au bénéfice, résidant à Gstaad, d'un forfait fiscal. Or la clause de base des forfaits exige que le contribuable n'exerce pas d'activité lucrative en Suisse.

Le méga-concert y contrevenait ostensiblement. Un fiscaliste a dû convaincre le chanteur que, s'il faisait don de la recette, l'activité pourrait être déclarée

sans but lucratif.

En réalité, il y a eu activité commerciale, imposable, puis affectation du bénéfice – à juger selon les règles de déductibilité des dons. Mais le fisc bernois ne se montrera pas à ce degré tâillon.

D'égoïste par nature, le forfait fiscal se révèle, exceptionnellement, charitable.

Cessez-le-feu dans la guerre du lait

Une entente forcée «à la suisse» remplace le contingentement étatique

Albert Tille (3 juillet 2009)

Les paysans peuvent reprendre leur souffle. Un premier coup de frein vient d'être donné à la dégringolade du prix du lait. Producteurs, transformateurs et distributeurs viennent de créer l'Interprofession du lait pour réguler en commun un marché chaotique. La fin du contingentement imposé par la Confédération, survenue en pleine crise de surproduction mondiale (DP 1821), a provoqué en quelque mois une chute de 20 centimes du prix à la sortie de l'étable.

Emmi, Cremo, Migros et autres Coop, qui tiraient avantage d'un marché excédentaire, ont tardé à rejoindre l'Interprofession. Ils ont fini par s'y rallier après l'intervention de l'Union suisse des paysans et de la

Confédération. La pression des paysans en colère et l'organisation de manifestations musclées organisées par le syndicat Uniterre ont sans doute contribué à faire plier les récalcitrants qui redoutaient une dégradation de leur image auprès du public.

Les bases de la future organisation du marché sont acceptées par tous. Une quantité de base, le «lait contractuel», sera payée aux paysans à un prix négocié par les partenaires. Le prix des quantités supplémentaires, le «lait de bourse», variera selon le principe de l'offre et la demande. Ce mécanisme boursier devrait contribuer à diminuer la production et équilibrer le marché. En cas

d'excédents non maîtrisés, le lait sera écoulé à l'étranger aux prix mondiaux. Cette entente entre partenaires est admise par la loi sur l'agriculture. Elle échappera donc à une condamnation de la Commission fédérale de la concurrence.

Un cessez-le-feu n'est pas encore la paix. L'Interprofession doit encore s'entendre sur le volume du «lait contractuel» et sa répartition aux différentes organisations régionales de producteurs. De plus, il faudra déterminer si l'on favorisera les paysans qui n'ont pas augmenté leur production au détriment de ceux qui l'ont gonflée. Bref, le système du contingentement abandonné par la Confédération resurgira,

mais autogéré par la profession. Il faudra aussi, et ce n'est pas le moindre défi, s'entendre sur les prix négociés par contrat. En commentant la création de l'Interprofession, le président de l'Association de

l'industrie laitière rappelle que le prix du lait devra se rapprocher du niveau de celui de l'Union européenne. Tout reste donc à faire. Mais la guerre ouverte fait place à la négociation dans un cadre

institutionnel précis. Paysans et industriels disposent d'un nombre égal de représentants et chaque décision exigera une majorité qualifiée de chaque groupe. Bref, une solution «à la suisse».

Nucléaire: le combat de coqs de trois entreprises de service public

Le long feuilleton de l'hypocrisie de la politique énergétique qui n'est en définitive qu'une histoire de gros sous

Jean-Daniel Delley (6 juillet 2009)

La bisbille perdure entre les trois grands de l'électricité en Suisse. Chacun d'eux a déposé une requête pour la construction d'une nouvelle centrale nucléaire: à Gösgen pour Alpiq, enfant de la fusion entre EOS et ATEL (juin 2008); à Mühleberg pour les Forces motrices bernoises (FMB), en partenariat avec Axpo ainsi qu'à Beznau pour Axpo, en partenariat avec FMB (décembre 2008)

Or les requérants reconnaissent eux-mêmes que deux, voir une seule centrale suffirait à l'approvisionnement électrique du pays. Mais aucun ne veut renoncer, ce qui va allonger la procédure de plusieurs mois. Dans le meilleur des cas, une éventuelle nouvelle centrale nucléaire ne pourra entrer en

fonction avant 2025-2030.

Selon les électriciens, la pénurie proche nous impose la construction rapide de nouvelles centrales. Pourtant, dans les faits, ils montrent peu d'empressement à se mettre d'accord pour faire démarrer un projet. C'est que le véritable enjeu n'est pas, comme évoqué, la sécurité de l'approvisionnement électrique du pays. Les trois sociétés, actives dans toute l'Europe, cherchent à élargir leur base de production pour dominer le marché helvétique. Dans ce conflit, les FMB devraient logiquement jeter l'éponge à Mühleberg, puisqu'elles sont déjà engagées à Beznau. Mais les Bernois se retrouveraient alors en queue de peloton.

Ces sociétés, détenues

majoritairement par les collectivités publiques, jouent donc un jeu de puissance sans grand rapport avec des missions de services publics. Leur expansion constitue leur objectif prioritaire et la couleur verte dont elles se parent à l'occasion (installations pilotes d'énergies renouvelables notamment) ne doit pas faire illusion. Pour preuve les milliards qu'elles sont prêtes à investir dans le nucléaire pour affermir leur pouvoir, des sommes qui font cruellement défaut aujourd'hui à la promotion des énergies renouvelables. Dans ce contexte, on comprend mieux la frilosité des autorités publiques à l'égard d'un véritable «green deal» (DP 1829).